



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0025_2026 Budget primitif 2026 - Budget annexe Assainissement

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 du Budget annexe Assainissement de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, faisant suite au débat sur les orientations budgétaires, et son rapport, qui s'est tenu le 9 février 2026.

Ce budget primitif est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en cas de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Pour rappel, la loi NOTRe dans son article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Communauté de communes.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2026 Assainissement s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 438 549,43 € selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 076 050,00	0,00	1 182 999,43	1 182 999,43	1 182 999,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 000,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
014	Atténuations de produits	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 513,00	0,00	93 050,00	93 050,00	93 050,00
Total des dépenses de gestion des services		1 786 563,00	0,00	1 892 049,43	1 892 049,43	1 892 049,43
66	Charges financières	280 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
67	Charges spécifiques	71 500,00	0,00	101 500,00	101 500,00	101 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	6 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 173 352,55	0,00	2 328 549,43	2 328 549,43	2 328 549,43
023	Virement à la section d'investissement (6)	142 927,58		610 000,00	610 000,00	610 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 642 927,58		2 110 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
TOTAL		3 816 280,13	0,00	4 438 549,43	4 438 549,43	4 438 549,43

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 845 000,00	0,00	3 522 000,00	3 522 000,00	3 522 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	250,00	250,00	250,00
Total des recettes de gestion des services		2 849 050,00	0,00	3 526 250,00	3 526 250,00	3 526 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	100,00	0,00	400,00	400,00	400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 849 150,00	0,00	3 526 650,00	3 526 650,00	3 526 650,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	456 792,07		456 865,00	456 865,00	456 865,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		456 792,07		456 865,00	456 865,00	456 865,00
TOTAL		3 305 942,07	0,00	3 983 515,00	3 983 515,00	3 983 515,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	455 034,43
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 438 549,43
---	---------------------

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 374 411,00 € restes à réaliser inclus selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	216 000,00	85 290,70	208 000,00	208 000,00	293 290,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	271 375,00	871 555,83	1 230 611,84	1 230 611,84	2 102 167,67
	Total des opérations d'équipement	0,00	3 576,00	0,00	0,00	3 576,00
	Total des dépenses d'équipement	587 375,00	960 422,53	1 438 611,84	1 438 611,84	2 399 034,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	790 135,51	0,00	717 261,58	717 261,58	717 261,58
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	920 218,90	0,00	747 261,58	747 261,58	747 261,58
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 507 593,90	960 422,53	2 185 873,42	2 185 873,42	3 146 295,95
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	456 708,68		456 865,00	456 865,00	456 865,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	556 708,68		556 865,00	556 865,00	556 865,00
	TOTAL	2 064 302,58	960 422,53	2 742 738,42	2 742 738,42	3 703 160,95

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)

671 250,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 374 411,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	21 375,00	1 974 411,00	0,00	0,00	1 974 411,00
	Total des recettes d'équipement	21 375,00	1 974 411,00	0,00	0,00	1 974 411,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
106	Réserves (7)	747 223,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 047 223,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 068 598,00	1 974 411,00	190 000,00	190 000,00	2 164 411,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	142 927,58		610 000,00	610 000,00	610 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 742 927,58		2 210 000,00	2 210 000,00	2 210 000,00
	TOTAL	2 811 525,58	1 974 411,00	2 400 000,00	2 400 000,00	4 374 411,00

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, L. 5217-10-6, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération du 9 février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

VU la délibération relative à l'approbation du compte financier unique du budget principal et des budgets annexe de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU les délibérations du 2 mars 2026 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2026,

VU l'instruction budgétaire M49 ;

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.
- **DE VOTER** le budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans opération
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **D'APPLIQUER** la fongibilité de crédits conformément à la nomenclature comptable M49.
- **D'AUTORISER** le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- **D'APPROUVER** le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 du Budget annexe Assainissement de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Pont-Audemer, le 2 mars 2026
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL